

# Les médias : au centre des préoccupations citoyennes

**Déontologie** Près de 1302 plaignants ont saisi le l'organe d'autorégulation journalistique en 2016.

Mille trois cents deux plaignants, 129 plaintes, 76 dossiers ouverts, 39 avis et 1 recommandation. "L'année 2016 a été celle de tous les records, indique Marc de Haan, le président du Conseil de déontologie journalistique (CDJ). S'il y avait un mot à retenir, ce serait celui de la croissance. [...] Cette année a été particulière : outre la dramatisation de l'actualité et les attentats, la presse a été confrontée à des sujets difficiles à traiter, dans des conditions peu confortables, mais ce n'est pas la seule explication à cette augmentation significative du nombre de plaintes." Les événements liés aux phénomènes migratoires ont largement interpellé les citoyens. "Je pense notamment à la Une de Sudpresse qui titrait 'Invasion de migrants'", poursuit le président.

## Utilisation de la pétition

En effet, au-delà des chiffres et des cas particuliers, deux tendances se dégagent des dossiers examinés en 2016. Les griefs évoqués et déclarés fondés restent importants sur le volet "recherche et respect de la vérité", mais 2016 a également vu augmenter le nombre de plaintes relatives aux droits des personnes, en matière de droit à l'image, de respect de la vie privée et... de stigmatisation. Ce dernier point, déjà sensible en 2015, a d'ailleurs conduit le CDJ à adopter la "Recommandation pour l'information relative aux personnes étrangères ou d'origine étrangère".

Le traitement médiatique des phénomènes migratoires a également suscité de nouvelles "manières d'approcher le CDJ", sous forme "pétitionnaire". Ainsi, 1 008 personnes avaient porté plainte auprès du CDJ contre la Une de Sudpresse. "C'est tout à fait réjouissant, insiste Marc de Haan. Ça signifie que le public s'approprie la régulation et prend conscience qu'il est un maillon essentiel du système." Il s'agit par ailleurs d'un

phénomène commun à plusieurs pays d'Europe. "Nos homologues allemands ont connu la même chose quant à la couverture de la crise migratoire", explique Muriel Hanot, secrétaire générale du CDJ.

## Les sites webs des médias traditionnels, visés

Seconde évolution : pour la première fois dans l'histoire de l'organe, les médias en ligne arrivent en tête des plaintes reçues (33 %). Fait intéressant également, ces plaintes ont majoritairement concerné les déclinaisons web des marques de médias traditionnels, plus rarement les nouveaux sites ou blogs d'informations. Cette évolution souligne les préoccupations déontologiques croissantes du public à l'égard des sites d'info : "fake news", rectificatif, mention des sources, utilisation d'images diffusées en ligne, gestion des commentaires,...

"Ces questions sont classiques, nuance le CDJ. Revues à l'aune du nouvel écosystème médiatique, elles réclament certainement de maintenir les réflexes déontologiques traditionnels et demandent parfois d'ajuster les pratiques." Certaines problématiques ont toutefois été identifiées comme "centrales" : il s'agit du rectificatif et des nouveaux modes de gestion de commentaires (sous-traités et informatisés). Ces

deux points feront d'ailleurs l'objet de travaux et de réflexions spécifiques du Conseil en 2017.

Pour rappel, le CDJ ne dispose d'aucun pouvoir de sanction. Convaincus que la publication des avis du CDJ suffit à rappeler à l'ordre les médias soucieux de leur réputation, les éditeurs et le CDJ sont parvenus à un accord en 2015. Celui-ci prévoit que les décisions prises par le CDJ soient systématiquement publiées. Notons enfin, que des organismes se saisissent du CDJ pour utiliser les avis rendus dans le cadre de procédures judiciaires.

Enfin, on l'oublie souvent, mais le CDJ joue également un rôle essentiel de conseil. Jouissant d'une légitimité croissante au sein de la profession, l'organe créé en décembre 2009 est de plus en plus consulté, en amont, par les journalistes et les citoyens (76 demandes en 2016).

Au.M.

**"Le public s'approprie la régulation."**

**Marc de Haan**  
Président du CDJ

## DÉONTOLOGIE Répartition par type de médias, les plaintes introduites au CDJ

CIBLE DES PLAINTES EN 2016

